Cittadella

Catégorie: Châteaux, Forteresses

Description activités: La citadelle d'Alexandrie fut construite suite au traité de la Ligue d'Alliance, signé en 1703, durant la guerre de Succession d'Espagne, entre l'empereur d'Autriche et le duc de Savoie, Victor-Amédée II. En récompense de son soutien à l'Empire des Habsbourg, le duc se vit octroyer les provinces d'Alexandrie et de Valence, ainsi que les terres situées entre le Pô et le Tanaro. La nécessité d'édifier une citadelle fortifiée pour la sécurité de la ville apparut immédiatement, et sa conception fut confiée à l'ingénieur militaire Ignazio Bertola. La citadelle d'Alexandrie s'inscrivait dans un vaste programme de défense pour l'État de Savoie, qui comprenait également le fort de Bard pour contrôler les cols du Petit et du Grand Saint-Bernard, le fort de Brunetta près de Suse et le fort de Fenestrelle dans la vallée de Chisone. Les forteresses de Coni et de Saorgio, ainsi que le fort de Ceva dans la vallée du Tanaro, existaient déjà. La citadelle allait ainsi devenir l'élément central du système défensif piémontais. Après la défaite des troupes piémontaises lors de la première campagne d'Italie de Napoléon Bonaparte (1796), la citadelle et la ville d'Alexandrie passèrent sous domination française. Trois ans plus tard, les forces austro-russes contraignirent les Français à déposer les armes. Mais quelques mois plus tard seulement, le 14 juin 1800, à la suite de la bataille de Marengo, les Français reprirent la forteresse et la ville. Napoléon décréta alors la démolition de toutes les forteresses qui constituaient le dispositif défensif du Piémont, à l'exception du fort de Fenestrelle, de la citadelle de Turin et de la citadelle d'Alexandrie : cette dernière était en effet destinée à devenir le plus important ouvrage défensif français de la plaine du Pô et un centre logistique essentiel pour les opérations militaires en Italie.

Avec l'effondrement de l'Empire français, Alexis fut réintégrée à l'État de Savoie. La Citadelle fut de nouveau le théâtre d'événements historiques lors des soulèvements insurrectionnels de 1821 : les soldats de la garnison piémontaise se soulevèrent et s'emparèrent de la Citadelle, proclamant leur loyauté au roi Victor-Emmanuel Ier. C'est alors que les constitutionnalistes hissèrent le drapeau tricolore des Carbonari sur la Citadelle. Par la suite, les troupes royalistes de Charles Félix, successeur de Victor-Emmanuel Ier, vainquirent les forces constitutionnalistes et réprimèrent les soulèvements, reprenant le contrôle de la place forte d'Alessandria.

En 1833, la Citadelle servit de prison à Andrea Vochieri, membre du mouvement Jeune Italie de Giuseppe Mazzini.

Entre 1855 et 1857, de nouveaux ouvrages défensifs furent érigés : les forts de Bormida, d'Acqui et de Ferrovia. Alessandria devint un camp retranché stratégique pour le contrôle du système fluvial Tanaro-Bormida. Durant la Seconde Guerre d'Indépendance contre l'Autriche, la Citadelle et le camp retranché d'Alessandria constituèrent une fois de plus le pivot du système défensif et le centre logistique de l'armée française de Napoléon III, venue en aide au Piémont attaqué par les Autrichiens.

Après la proclamation du Royaume d'Italie, lorsque la ville devint le quartier général du commandement de l'armée, les fonctions de la Citadelle furent réduites à celles d'une caserne de garnison pour divers régiments, dont le 37e régiment d'infanterie de la division Ravenne, qui y fut stationné à plusieurs reprises jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

De 1943 à 1945, la Citadelle fut occupée par les Allemands. Dans les années 1950, elle abrita le 52e régiment d'artillerie lourde de campagne. La Citadelle d'Alessandria demeure, à ce jour, l'un des plus importants monuments de fortification permanente du XVIIIe siècle en Europe.

Horaires : de 9 h à 17 h en hiver (novembre à février) et de 8 h à 19 h au printemps et en été (mars à octobre).

Entrée gratuite, payante lors des événements.

À NOTER :
En raison de travaux de rénovation, certaines zones de la Citadelle peuvent être fermées au public.

ALEXALA
Piazza della Libertà 43
15121 Alessandria (AL)
tel: +39 (0131) 288095
email: info@alexala.it
sito web: http://www.alexala.it
facebook.com/alexala.it - twitter.com/ATLALEXALA

I contenuti riportati possono subire variazioni nel tempo. Si precisa che le informazioni all'interno di questo messaggio e nei suoi allegati sono riservate e ad uso esclusivo del destinatario. Nel caso lo aveste ricevuto per errore siete pregati di distruggerlo, non diffonderlo o copiarlo e di segnalarlo al seguente indirizzo privacy@alexala.it. Ai sensi dell'art. 13 del citato Regolamento U.E. 2016/679 e disposizioni di attuazione si comunica che i dati (non particolari) di persone fisiche comunicati al fine di procedere ai contatti con società, enti od organizzazioni vengono trattati in base all'interesse legittimo del Titolare del trattamento, al fine di poter dare attuazione ai rapporti con i predetti soggetti. Maggiori informazioni richiedibili all'indirizzo privacy@alexala.it.

L’accès peut également être temporairement interdit.

Video Url (Youtube Embed):
https://www.youtube.com/watch?v=12HIIsXTKQc

Adresse: via Pavia 2 - 15121 - Alessandria

Téléphone: +39 0131 400.35

Téléphone 2: +39 0131 229100

E-mail: sabap-al@cultura.gov.it

Entrée payante: Non

Links

https://www.comune.alessandria.it/vivere-comune/luoghi/cittadella

Photo



ALEXALA
Piazza della Libertà 43
15121 Alessandria (AL)
tel: +39 (0131) 288095
email: info@alexala.it
sito web: http://www.alexala.it
facebook.com/alexala.it - twitter.com/ATLALEXALA

I contenuti riportati possono subire variazioni nel tempo. Si precisa che le informazioni all'interno di questo messaggio e nei suoi allegati sono riservate e ad uso esclusivo del destinatario. Nel caso lo aveste ricevuto per errore siete pregati di distruggerlo, non diffonderlo o copiarlo e di segnalarlo al seguente indirizzo privacy@alexala.it. Ai sensi dell'art. 13 del citato Regolamento U.E. 2016/679 e disposizioni di attuazione si comunica che i dati (non particolari) di persone fisiche comunicati al fine di procedere ai contatti con società, enti od organizzazioni vengono trattati in base all'interesse legittimo del Titolare del trattamento, al fine di poter dare attuazione ai rapporti con i predetti soggetti. Maggiori informazioni richiedibili all'indirizzo privacy@alexala.it.